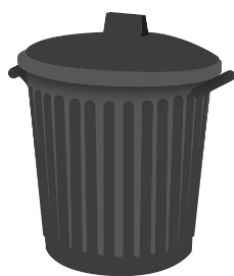


2022



Rapport annuel

Collecte 2022



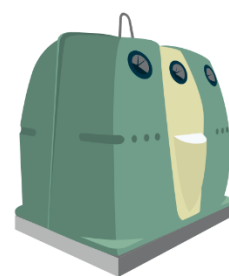
Ordures ménagères
6 119 t



Emballages recyclables
793 t



Papier/carton
958 t



Verre
1 370 t

COMPARATIF 2021

↘ - 7,53 %

↗ + 1,93 %

↘ - 6,81%

↗ + 0,51%

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION
MOYENNE PAR HABITANT :

2018

2022

Ordures ménagères	235 kg	185 kg
Emballages, papier/carton	79 kg	94 kg
Verre	36 kg	41 kg
TOTAL	350 kg	320 kg

2022 en quelques chiffres

67 544 visites en déchetterie

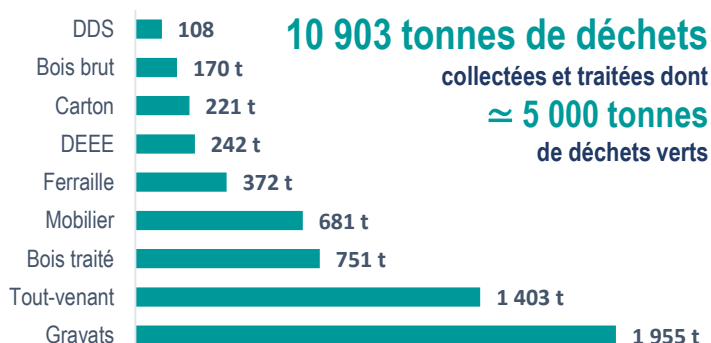
7 900 bacs vérifiés par les ambassadeurs

1 743 enfants sensibilisés au tri et à la lutte contre le gaspillage alimentaire

198 composteurs distribués sur le territoire

13 nouveaux guides composteurs formés

Déchetteries communautaires



DDS : Déchets Diffus Spécifiques (produits chimiques)

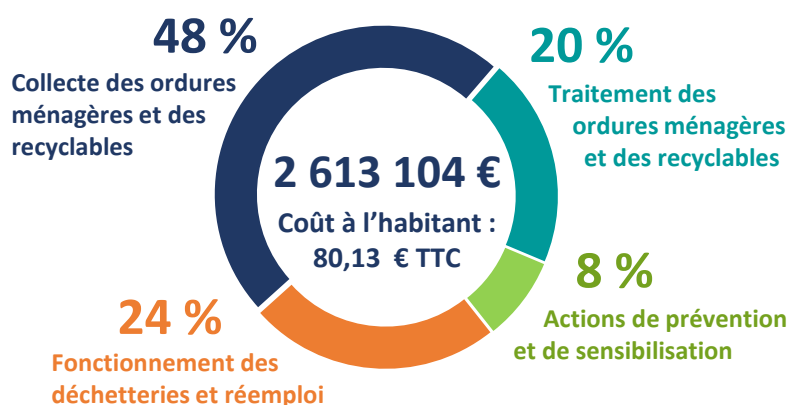
DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

MISE EN OEUVRE DU PREMIER SITE DE
COMPOSTAGE PARTAGÉ À GRANDVILLIERS :



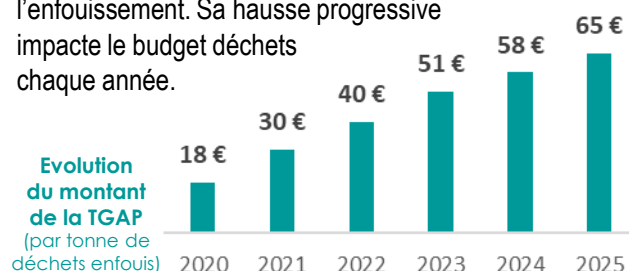
Entre 40 et 50 participants et plus d'une tonne de biodéchets compostée en un an !

Coût de fonctionnement 2022



INCIDENCE DE LA TGAP

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) s'applique sur les tonnages de déchets soumis à l'enfouissement. Sa hausse progressive impacte le budget déchets chaque année.



Consultez le rapport annuel 2022 sur www.picardieverte.com

Sommaire

PREAMBULE

CHAPITRE I : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. La collecte en porte-à-porte et en points d'apport volontaire	2
1.1 Synthèse de l'année 2022	2
1.2 Evolution des tonnages de déchets en Picardie verte	2
2. Les ordures ménagères résiduelles	3
2.1 Généralités	3
2.2 Tonnages et évolution	3
3. Les déchets recyclables	4
3.1 Généralités	4
3.2 Tonnages et évolution	4
4. Les déchets verts collectés en porte-à-porte	5
4.1 Généralités	5
4.2 Tonnages et évolution	5
5. Les déchetteries communautaires	5
5.1 Généralités	5
5.2 Fréquentation	6
5.3 Tonnages connus et évolution	6
6. Les plateformes communales	8
7. La collecte du textile	8

CHAPITRE II : COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET PREVENTION DES DECHETS

8. Campagnes de vérification des bacs présentés à la collecte	9
8.1 Présentation de la mission	9
8.2 Bilan de la quatrième campagne de vérification des bacs	9
9. Animations scolaires	9
10. Actions en faveur du compostage	10
10.1 Vente de composteurs individuels	10
10.2 Mise en œuvre du premier site expérimental de compostage partagé	10
10.3 Formation « Guides Composteurs »	11
11. Autres actions de sensibilisation	12
11.1 L'information et la sensibilisation au tri dans l'habitat collectif	12
11.2 Les spectacles du Chapiteau Vert	13
12. Les documents de communication réalisés en 2022	13

CHAPITRE III : LES INDICATEURS FINANCIERS

13. Evolution des besoins en financement	14
14. Répartition des dépenses et des recettes 2022	14
15. Le service déchets	15
15.1 Section fonctionnement	15
15.2 Section investissement	16
16. Les déchetteries communautaires	16
16.1 Section fonctionnement	16
16.2 Section investissement	17
17. Les plateformes communales	17
18. La recyclerie de la Picardie Verte	17
19. Répartition et évolution du coût par habitant	18

Préambule

La Communauté de Communes de la Picardie Verte exerce la compétence en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés. La gestion du traitement des ordures ménagères résiduelles et des emballages recyclables est déléguée au syndicat mixte « TRINOVAL ».

Conformément aux prescriptions du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, le présent rapport a pour objet de présenter l'ensemble des aspects techniques et financiers du service de gestion des déchets.



L'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), appliquée sur l'enfouissement des déchets, impacte directement les coûts de traitement des ordures ménagères. Le maintien d'un service de qualité au meilleur coût passe notamment par la diminution des tonnages de déchets destinés à la l'enfouissement.

Afin d'atteindre cet objectif, la Communauté de Communes a intensifié ses actions en faveur de l'amélioration du tri des déchets et ses actions de prévention notamment via la promotion du compostage.

CHAPITRE I : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. La collecte en porte-à-porte et en points d'apport volontaire

1.1 Synthèse de l'année 2022

	Tonnages 2022	Moyenne par habitant et par an	Répartition	Evolution 2021/2022
<i>Ordures ménagères résiduelles</i>	6 119 t	185 kg/hab/an	66,2 %	- 7,53 % ↘
<i>Emballages recyclables</i>	793 t	24 kg/hab/an	8,6 %	+ 1,93 % ↗
<i>Papier/carton</i>	958 t	29 kg/hab/an	10,4 %	- 6,81 % ↘
<i>Verre</i>	1 370 t	41 kg/hab/an	14,8 %	+ 0,51 % ↗
TOTAL	9 240 t	279 kg/hab/an	100 %	- 5,59 % ↘

Figure 1

Population Picardie Verte 2022 : 33 044 habitants (données INSEE disponibles au 01/01/2023)

L'année 2022 est marquée par une réduction de la quantité de déchets produite par habitant, liée principalement à la baisse importante du tonnage d'ordures ménagères résiduelles (OMR).

Les emballages recyclables collectés dans les bacs de tri sont en hausse témoignant de l'amélioration des gestes de tri sur le territoire. L'année 2021 avait été marquée par une très forte hausse des quantités de papier/carton collectées dans les bornes d'apport volontaire, essentiellement liée à l'augmentation des livraisons à domicile post-COVID. Le tonnage collecté en 2022 se rapproche des valeurs de 2019-2020.

1.2 Evolution des tonnages de déchets en Picardie verte

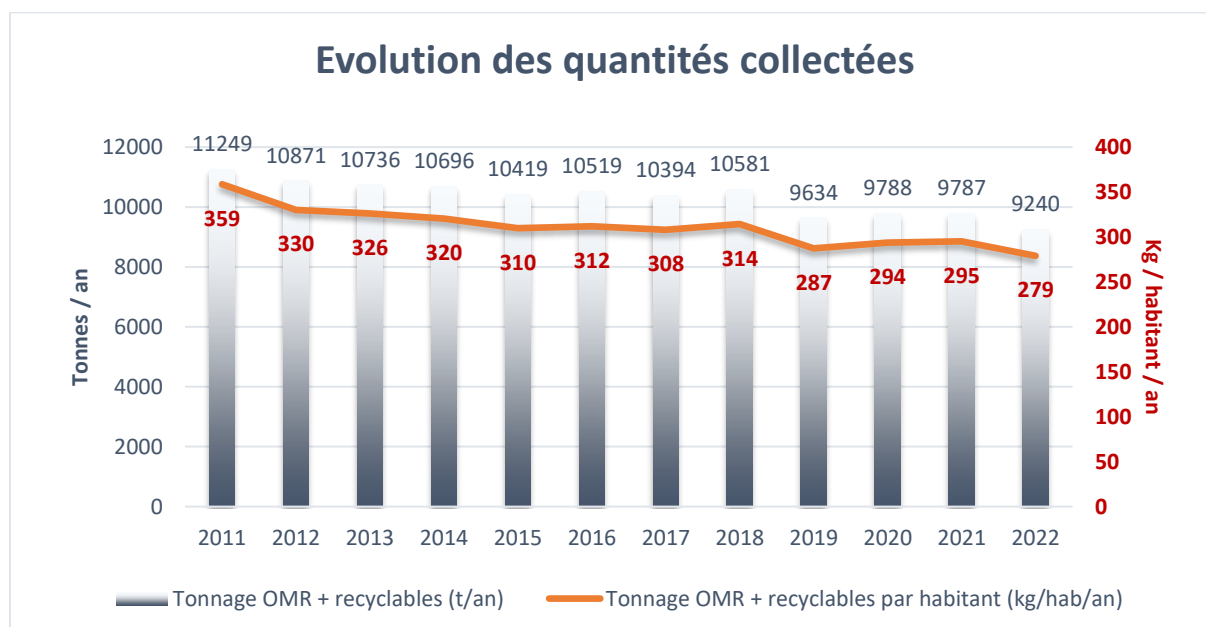


Figure 2

En 2022, un habitant de la Picardie verte a produit en moyenne 279 kilos d'ordures ménagères résiduelles et de déchets recyclables (emballages multi-matériaux et verre), soit une baisse de 51 kilos en 10 ans.

2. Les ordures ménagères résiduelles

2.1 Généralités

La collecte des ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte est assurée par la société SEPUR une fois par semaine. Elle intègre également le ramassage des déchets provenant des établissements professionnels et publics.

Les déchets sont acheminés au centre d'enfouissement technique de TRINOVAL à Thieulloy l'Abbaye (80). L'enfouissement des déchets est soumis à la **Taxe Générale sur les Activités Polluantes** (TGAP), dont le montant était fixé à **40€/t** en 2022.

2.2 Tonnages et évolution

La baisse importante du tonnage d'ordures ménagères en 2022 semble être le résultat conjugué d'une baisse de la consommation des ménages ([donnée INSEE](#)) et de l'amélioration des gestes de tri. La communication menée en 2022 sur la mise en application de la loi AGEC et l'obligation de tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024 a également pu avoir un impact positif sur la pratique du compostage.

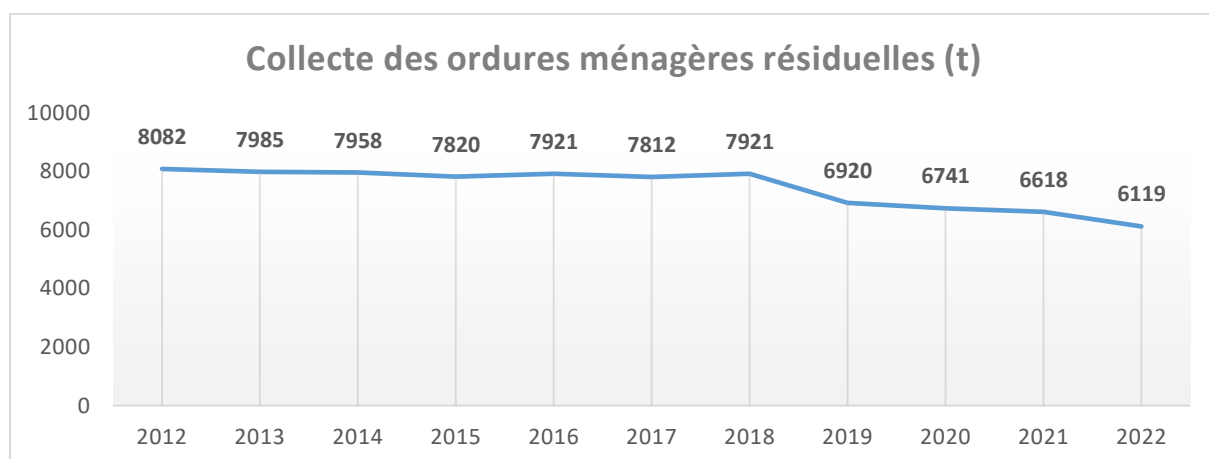


Figure 3

En 2022, la production annuelle d'ordures ménagères résiduelles est estimée à **185 kg par habitant**, soit une baisse de 60 kilos par rapport à 2012.

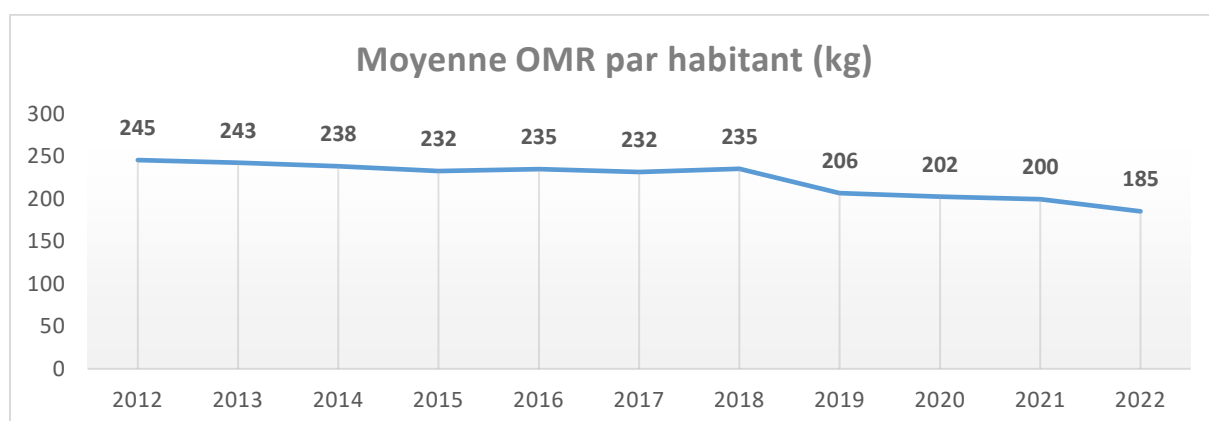


Figure 4

3. Les déchets recyclables

3.1 Généralités

Depuis 2019, la collecte des déchets recyclables se décompose de la manière suivante : une collecte en porte-à-porte des bacs de tri, dédiée aux emballages en plastique, en métal et aux briques alimentaires, et une collecte en apport volontaire pour les papiers et cartons d'emballage ainsi que pour le verre. La collecte des bacs de tri et des bornes à papier/carton est assurée par la société SEPUR. La société MINERIS assure la collecte des bornes à verre.

3.2 Tonnages et évolution

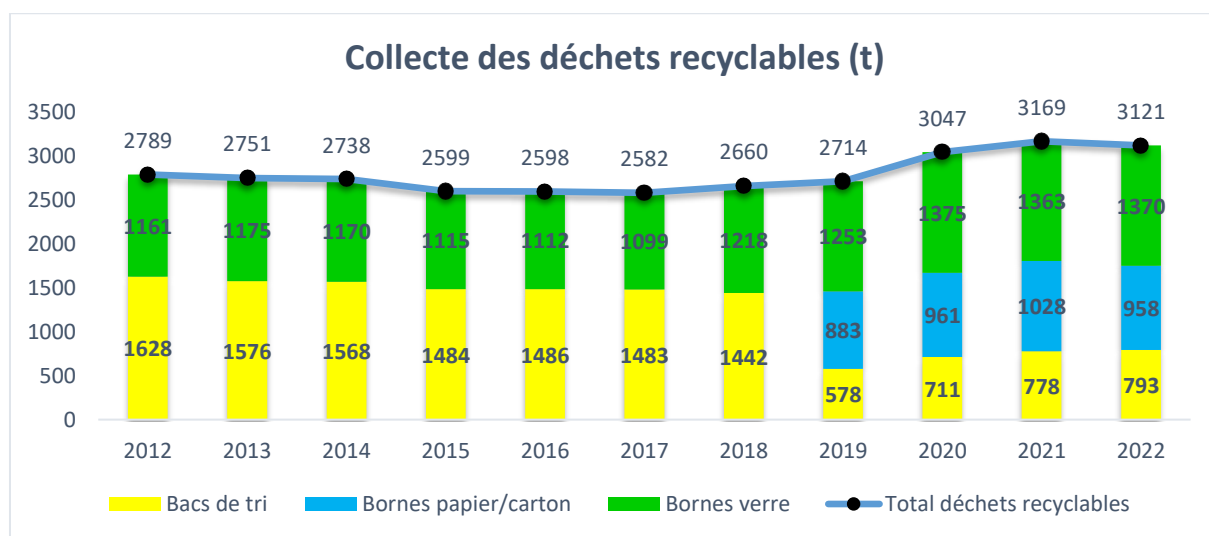


Figure 5

Les actions de sensibilisation, et notamment les campagnes de vérification des bacs présentés à la collecte par les ambassadeurs depuis 2019, ont permis d'améliorer la qualité du tri et les tonnages de déchets recyclables collectés.

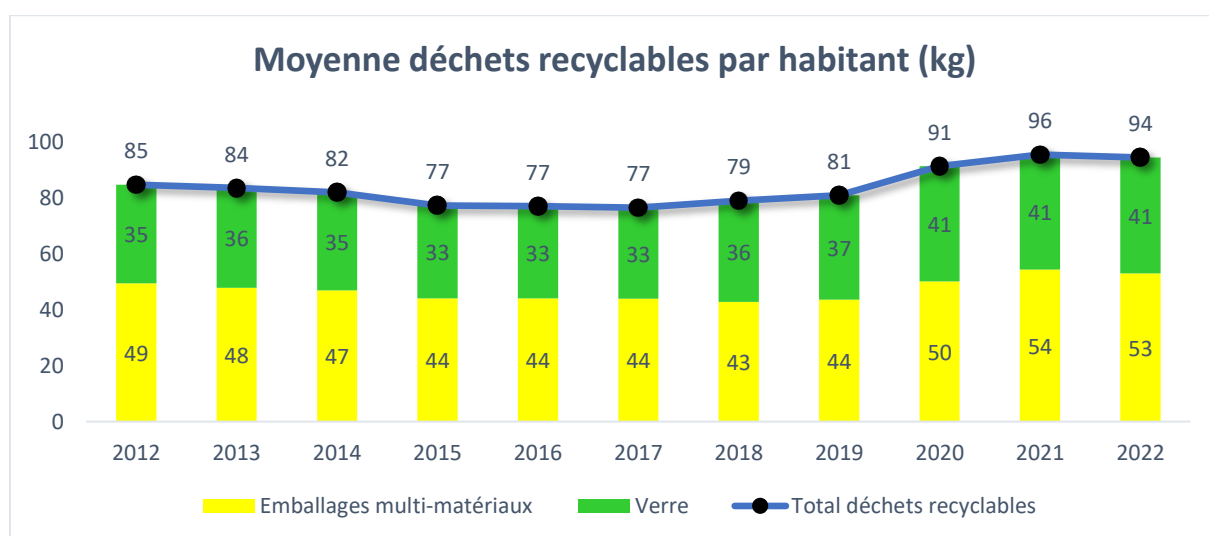


Figure 6 (emballages multi-matériaux = plastiques/métaux + fibreux)

4. Les déchets verts collectés en porte-à-porte

4.1 Généralités

En 2022, la collecte des déchets verts en porte-à-porte concerne trois communes : Grandvilliers, Marseille-en-Beauvaisis et Saint-Omer-en-Chaussée. Elle est assurée par la société SEPUR et s'organise tous les 15 jours, du mois d'avril au mois d'octobre, selon un calendrier prédéfini.

Les déchets verts collectés en porte-à-porte sont acheminés vers la plateforme de la déchetterie de Feuquières où ils sont mélangés et broyés avec les déchets verts collectés sur le site.

4.2 Tonnages et évolution

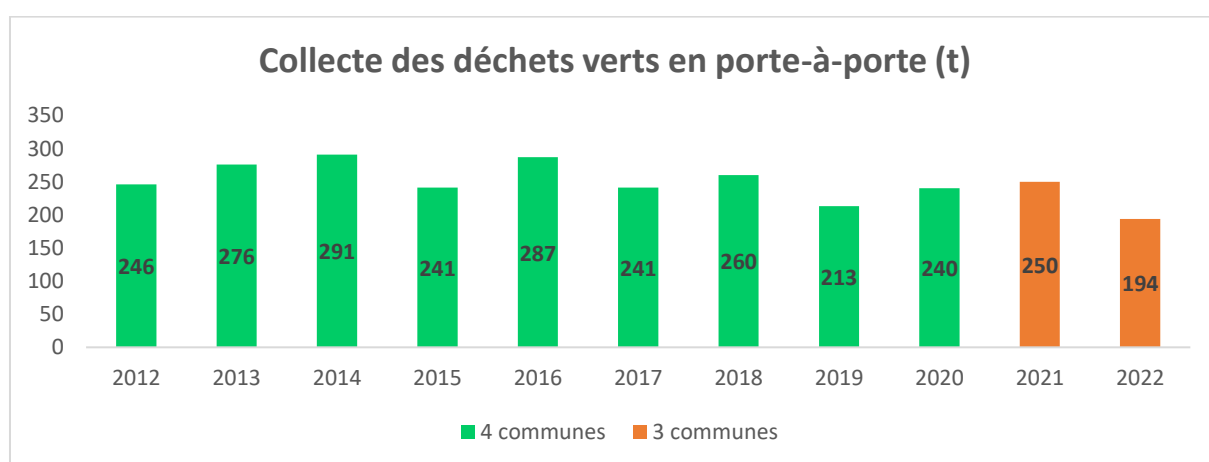


Figure 7

En 2022, 194 tonnes de déchets verts ont été collectées en porte-à-porte. Il est important de noter que le bilan de cette collecte est étroitement lié aux conditions météorologiques de l'année.

5. Les déchetteries communautaires

5.1 Généralités

Les usagers de la Picardie Verte disposent de deux déchetteries communautaires situées sur les communes de **Feuquières** et de **Grémévillers**. Une convention, établie avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, permet aux habitants des communes limitrophes d'accéder à la déchetterie de Crèvecœur-le-Grand. En 2022, la convention qui permettait aux habitants des communes de Bazancourt, Hécourt, Saint-Quentin des près, Hannaches et Senantes d'accéder à la déchetterie de Gournay-en-Bray n'a pas été renouvelée avec la Communauté de communes des 4 rivières.

Les déchetteries communautaires permettent aux particuliers, aux professionnels et aux établissements publics de déposer les déchets encombrants ou spécifiques (gravats, déchets verts, tout-venant, mobilier, déchets chimiques...).

Liste complète des déchets acceptés sur le site www.picardieverte.com rubrique Environnement/Gestion des déchets/Les déchetteries.

5.2 Fréquentation

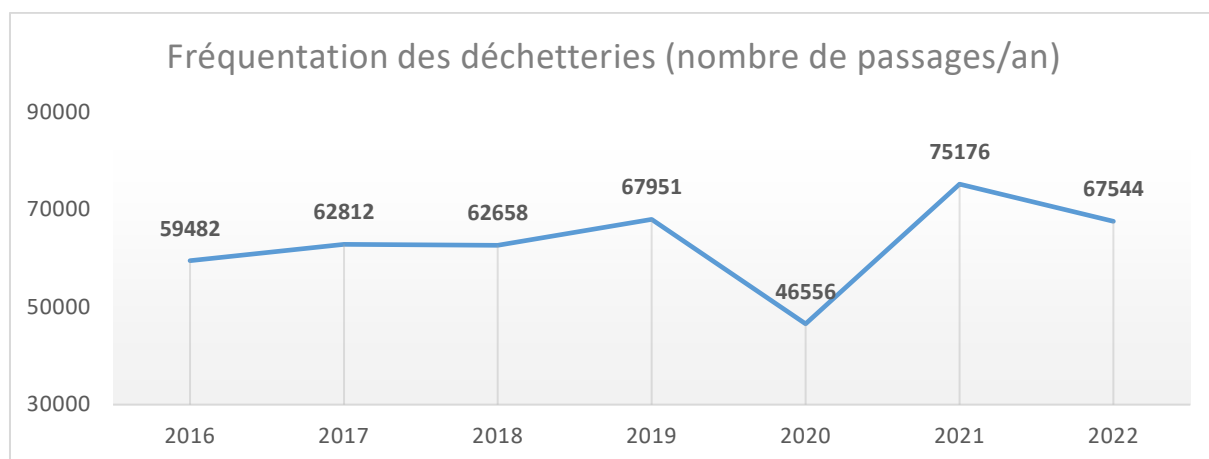


Figure 8

La crise du COVID avait fortement impacté la fréquentation des déchetteries en 2020 et 2021. En 2020, la fermeture des sites durant le confinement et la réouverture sur rendez-vous avaient entraîné une baisse de la fréquentation de l'ordre de 31%. En contrepartie, l'année 2021 avait été marquée par une hausse importante du nombre de visites. L'année 2022 semble marquer un retour à la normale.

5.3 Tonnages connus et évolution

Ce graphique ne prend en compte que les flux de déchets pour lesquels les tonnages sont connus annuellement, à savoir : les gravats (estimé en fonction du nombre de bennes réalisées dans l'année), le tout-venant, le bois traité, les déchets de mobilier, la ferraille et les batteries, les déchets électriques et électroniques, les cartons et les produits chimiques.

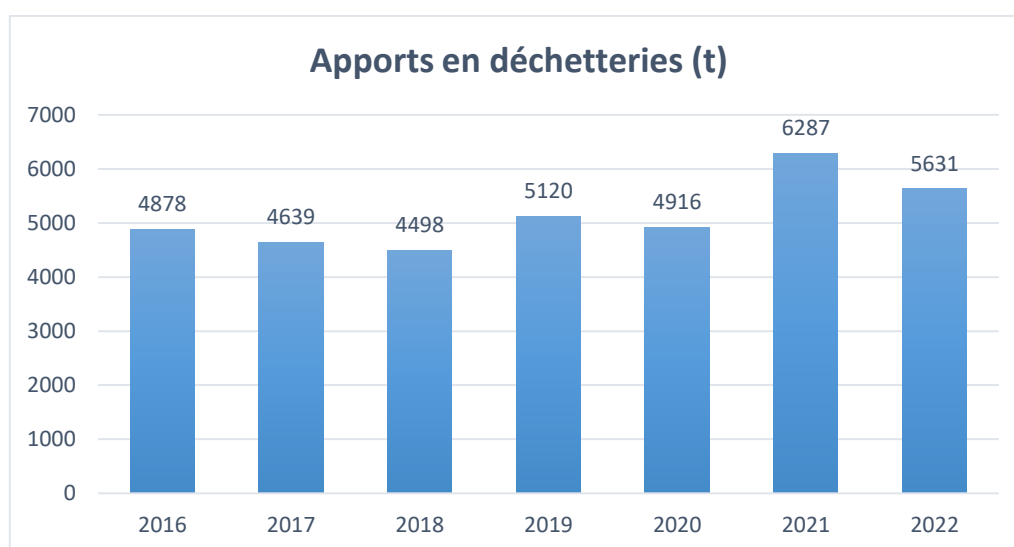


Figure 9

En 2022, **5 733 tonnes** de déchets ont été réceptionnées sur l'ensemble des flux considérés, soit une baisse de 11,65 % par rapport à 2021. Cette baisse correspond essentiellement à une diminution significative du tonnage de tout-venant non valorisé, marquant un retour à des valeurs « pré-COVID ». Les tonnages collectés pour les autres flux considérés restent sensiblement les mêmes qu'en 2022.

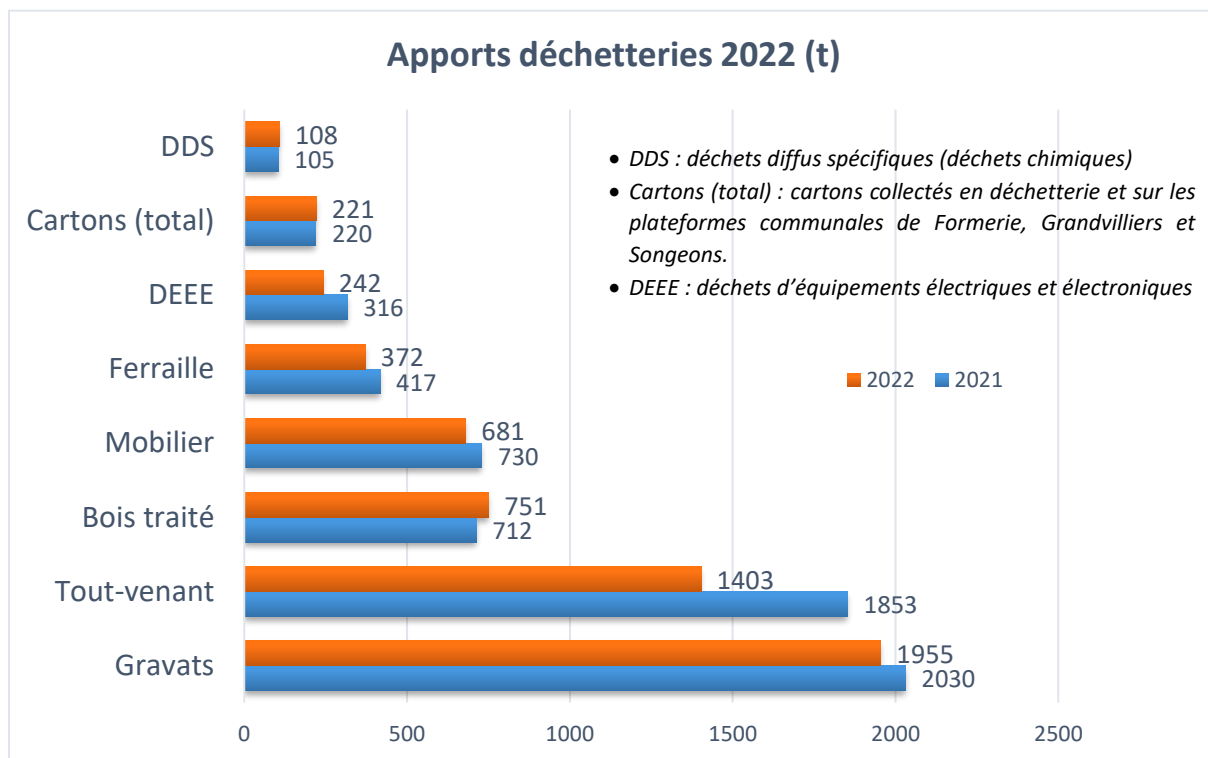


Figure 10

A ces flux de déchets s'ajoutent les apports de déchets verts dont le tonnage est estimé en fonction du nombre d'heures de broyage réalisé sur l'année et le débit de la machine. Il est important de noter qu'une partie des déchets verts collectés en 2021 a été broyée en 2022 rendant l'estimation difficile.

Ainsi, les déchets verts collectés en déchetterie 2022 sont estimés à 4 467 tonnes (incluant les déchets verts collectés en porte-à-porte). La quantité de déchets verts broyée en 2022 sur les plateformes communales est estimée à 1 275 tonnes **correspondant à deux années de collecte**.

En 2022, 342 tonnes de bois de classe A (bois non traité) ont été broyées et transportées pour valorisation énergétique, **correspondant également à deux années de collecte**.

D'autres flux de déchets sont acceptés en déchetterie. Ils sont collectés et traités gratuitement par différents prestataires :

Désignation	Quantités 2022
Pneus VL non souillés	26,53 tonnes
Ampoules et néons	Non disponible
Cartouches d'encre	490 kg
Bouteilles de gaz	129 bouteilles
Piles usagées	2,31 tonnes
Huiles végétales usées	2 400 litres
Radiographies	170 kg

6. Les plateformes communales

Trois plateformes de stockage, situées sur les communes de **Grandvilliers**, **Formerie** et **Songeons**, proposent un service de proximité **complémentaire aux déchetteries**. Depuis 2019, les trois plateformes accueillent des bennes fermées destinées à collecter les cartons bruns issus des activités professionnelles.

	Cartons apportés en déchetteries	Cartons apportés sur les plateformes communales	Total
2019	159 t	23 t	182 t
2020	144 t	40 t	184 t
2021	176 t	44 t	220 t
2022	172 t	49 t	221 t

Figure 11

Le tonnage total de carton collecté en 2022 est similaire au tonnage collecté en 2021. Cependant, la répartition évolue. La collecte de carton via les plateformes communales augmente tous les ans. Les plateformes de Formerie et de Songeons sont également ouvertes aux particuliers pour les dépôts de déchets verts, sur présentation de la carte d'accès en déchetterie.

7. La collecte du textile

La collecte du textile sur le territoire de la Picardie Verte est désormais assurée par « **LE RELAIS** » qui prend également en charge l'installation et l'entretien du parc de bornes.

Une seule convention est désormais établie entre avec la CCPV et LE RELAIS pour l'ensemble des communes membres. Ce fonctionnement a permis d'améliorer le maillage et le nombre de bornes disponibles sur le territoire. Les nouvelles installations réalisées durant l'été 2022 portent le nombre de bornes textiles à 69, réparties sur 37 communes.

Le tonnage de textile collecté par LE RELAIS est en augmentation de près de 5% en 2022.



Figure 12

CHAPITRE II : COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET PREVENTION DES DECHETS

8. Campagnes de vérification des bacs présentés à la collecte

8.1 Présentation de la mission



Tout au long de l'année, les ambassadeurs du tri de la CCPV parcourent le territoire et vérifient la conformité des bacs présentés à la collecte avant le passage du camion.

Une cravate est apposée sur chaque bac avec une information sur la qualité du tri. En cas d'erreurs ou de refus de collecte, un mémo-tri rappelant les consignes est systématiquement déposé dans la boîte aux lettres.

En 2022, 7903 bacs ont fait l'objet d'une vérification.

8.2 Bilan de la quatrième campagne de vérification des bacs

En 2022, 82,8 % des bacs vérifiés présentent un tri correct :

- 31,4 % des bacs sont parfaitement conformes (application de l'extension des consignes de tri) ;
- 51,4% des bacs présentent un tri partiel ou avec quelques erreurs.

Pour cette nouvelle campagne de vérification, les modalités de refus ont été élargies aux bacs d'ordures ménagères contenant une proportion trop importante de déchets recyclables. Ainsi, 17,2% des bacs vérifiés ont été refusés à la collecte pour absence de tri ou en raison d'un tri insuffisant.

Dans tous les cas, l'action des ambassadeurs permet d'apporter une information corrective immédiate et adaptée à chaque situation.

9. Animations scolaires

En 2022, le programme d'animations scolaires proposés et animés par les ambassadeurs du tri de la CCPV comprend trois animations sur le tri des déchets et le fonctionnement d'une déchetterie :

- « Le Juste Tri » (du CE1 au CM2)
- « Le Petit Tri » (de la maternelle au CP)
- « Déchet'Tri » (du CE2 au CM2)



Les ambassadeurs ont réalisé **55 animations** dans les écoles du territoire ainsi qu'une animation au lycée professionnel de Grandvillers et une animation au Centre Social de Songeons, **sensibilisant 1 351 enfants aux gestes de tri et au recyclage des déchets**. Les ambassadeurs ont également animé deux stands d'exposition sur le tri, notamment lors du festival de l'alimentation locale à Songeons.

10. Actions en faveur du compostage

10.1 Vente de composteurs individuels

Depuis 2016, la CCPV soutient la promotion du compostage individuel, notamment en proposant aux particuliers des composteurs à tarif réduit, dans la limite de deux composteurs par foyer.

Au terme de l'année, **198 composteurs** ont été vendus. Il s'agit principalement de composteurs en plastique de 1000 litres. En raison des difficultés d'approvisionnement et de l'augmentation des tarifs, les composteurs en bois ne sont actuellement plus proposés aux habitants. Cependant, un nouveau modèle en plastique de 400 litres sera proposé à la vente à partir du 1^{er} janvier 2023.

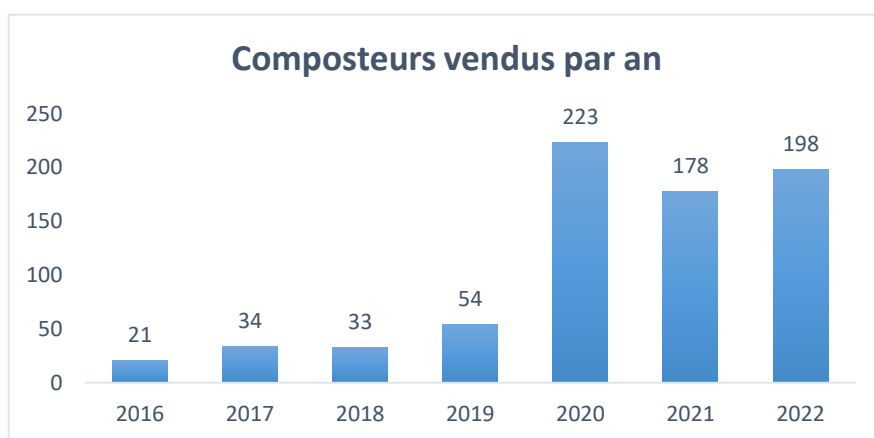


Figure 13

10.2 Mise en œuvre du premier site expérimental de compostage partagé

Conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage ou loi AGEC, tous les particuliers devront disposer d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets dès le 1er janvier 2024.

Pour répondre à la réglementation, les élus de la CCPV ont fait le choix de la gestion de proximité des biodéchets, via le développement du compostage domestique (déploiement de composteurs individuels) et du compostage partagé (déploiement de composteurs de pieds d'immeuble, de quartiers, ou encore en établissement).



L'année 2022 a donc été consacrée à la mise en œuvre du premier site expérimental de compostage partagé en pied d'immeuble avec le soutien technique de l'association CORRELATION.

L'habitat collectif représente moins de 5% des logements sur le territoire et correspond très majoritairement à de l'habitat social géré par l'OPAC et la SAHLM. L'emplacement de ce site test s'est porté sur un ensemble d'immeubles de l'OPAC situé à Grandvilliers rue des Clématites (résidences les rossignols, les fauvettes et les tourterelles).

Un site de compostage partagé se compose de trois bacs. Un bac d'apport, un bac de matière sèche et un bac de maturation. La matière sèche, riche en carbone, est indispensable pour équilibrer les apports

de biodéchets. Lorsque le bac d'apport est plein, son contenu est transféré vers le bac de maturation pour libérer de la place et permettre à la matière de poursuivre sa transformation en compost.

La réalisation de ce projet s'est déroulée en trois phases. La première phase, la préparation, vise à étudier la participation potentielle, les attentes et les craintes des habitants, définir les engagements et le rôle de chaque partie prenante, choisir l'emplacement et établir le planning de mise en œuvre. L'engagement de la commune d'accueil pour l'apport de matière sèche tout au long de la vie du site est un prérequis indispensable à la mise en œuvre du projet.

La communication auprès des habitants est au cœur de la seconde phase de mise en œuvre. Elle comprend du porte-à-porte, de l'affichage, une distribution en boîtes-aux-lettres. Cette phase se clôture par l'installation et l'inauguration du site.

L'inauguration du premier site test a eu lieu le **28 juin 2022** et a réuni une trentaine de participants.



La dernière phase est une phase de suivi qui vise à veiller au bon fonctionnement du site, notamment pendant les premiers mois, afin de consolider la participation.

Cette expérimentation a rencontré un réel succès auprès des habitants. La participation a augmenté au fil des mois, passant d'une trentaine à plus d'une quarantaine de participants. Ce site permettra de détourner plus d'une tonne de biodéchets par an des ordures ménagères.

Sur la base de ce projet, une convention va être établie afin de consolider le partenariat entre la CCPV, la commune d'accueil et le bailleur social et l'installation de nouveaux sites est d'ores et déjà programmée pour les années à venir.

10.3 Formation « Guides Composteurs »

En 2022, une nouvelle édition de la formation « **Guides Composteurs** » a été proposée sur la commune de Feuquières réunissant **13 participants**.

Cette formation de trois jours, animée par Michel Méline de l'association CORRELATION, est proposée gratuitement aux habitants de la Picardie Verte.



Reconnue par l'ADEME, elle a pour objectif de former des bénévoles aux pratiques et à l'accompagnement vers le compostage. Le Guide Composteur peut ainsi

favoriser la progression des pratiques de prévention et de gestion des biodéchets sur le territoire, en transmettant ses connaissances à l'échelle de son entourage familial et professionnel, de son voisinage ou de sa commune...

Cette nouvelle édition de la formation Guides Composteurs porte à 49 le nombre de guides volontaires sur le territoire.

Calendrier et programme de la formation 2022

Formation Guide COMPOSTEUR en Picardie Verte
Édition 2022

Toutes les solutions pour réduire et valoriser les déchets de la cuisine et du jardin.

La Communauté de Communes de la Picardie Verte organise une **FORMATION GRATUITE** de trois jours consacrée à la **valorisation des déchets verts** et animée par Michel Méline, maître composteur.

Elle est destinée à :

- Améliorer ses pratiques de compostage
- Découvrir de nouvelles techniques
- Transmettre autour de soi

Au programme

- **Samedi 8 octobre**
Le compostage : principe et fonctionnement, Les différentes techniques, Les problèmes les plus fréquents et leurs solutions.
- **Samedi 15 octobre**
Obtenir un fertilisant riche et gratuit et bien l'utiliser, Apprendre à partager son expérience, Savoir argumenter ses conseils.
- **Samedi 19 novembre**
Identifier les différents déchets verts et leurs caractéristiques, Les autres valorisations des déchets verts, La prévention des déchets.

Salles socioculturelle Denis-Dupont
Rue Lenglier - 60960 Feuquières
De 9h30 à 16h30

Formation valorisée par le diplôme ADEME de **GUIDE COMPOSTEUR**
Réservée aux habitants de la Picardie Verte
Nombre de places limité

Renseignements et inscriptions :
Service Déchets – Maité GODEFROY
Communauté de Communes de la Picardie Verte
3, rue de Grumesnil – 60220 FORMERIE
Renseignements : 03 44 04 53 96
E-mail : ambassadeurs@ccpv.fr

Figure 14

11. Autres actions de sensibilisation

11.1 L'information et la sensibilisation au tri dans l'habitat collectif

L'habitat collectif sur le territoire de la Picardie Verte correspond très majoritairement aux immeubles de l'OPAC et de la SAHLM et représente moins de 5% des foyers.

La sensibilisation au tri passe par de l'affichage dans chaque local poubelle et des visites en porte-à-porte afin de sensibiliser les résidents aux consignes de tri des déchets.

Au cours de l'année 2022, 33 immeubles ont fait l'objet de visites en porte-à-porte. Plus de 180 résidents ont été sensibilisés aux consignes de tri.



11.2 Les spectacles du Chapiteau Vert

À la suite du succès rencontré par les spectacles proposés par l'association **LE CHAPITEAU VERT** en 2020, la CCPV a souhaité poursuivre cette collaboration.

En lien avec le service développement durable, 8 spectacles organisés sur 4 journées ont été proposés sur le territoire à destination des scolaires en 2022. Les spectacles portent sur le thème du tri des déchets (« Eh Oh les Poubelles »), et le thème du gaspillage alimentaire (« Stop Gaspi »)



Ces journées ont permis de sensibiliser **392 élèves** des écoles primaires de Senantes, Hannaches, Moliens, Abancourt, Blargies, Thérines, Morvillers et Grémévillers sur ces deux thématiques.

Cette collaboration se poursuivra en 2023 sur une programmation réduite à 4 spectacles organisés sur deux journées.

Programmation 2022

Date et spectacle		Etablissement(s) scolaire(s)	Nombre d'élèves sensibilisés
Lundi 30 mai 2022 « Eh, Oh Les Poubelles ! »	Matin	Senantes et Hannaches	80
	Après-midi	Moliens	100
Mardi 31 mai 2022 « Stop Gaspi »	Matin	Moliens	100
	Après-midi	Senantes et Hannaches	80
Mardi 17 septembre 2022 « Eh, Oh Les Poubelles ! »	Matin	Abancourt et Blargies	91
	Après-midi	Thérines, Morvillers et Grémévillers	121
Mardi 4 octobre 2022 « Stop Gaspi »	Matin	Abancourt et Blargies	91
	Après-midi	Thérines, Morvillers et Grémévillers	121

Figure 15

12. Les documents de communication réalisés en 2022

En 2022, deux « Recyc'lettre », la lettre d'information du service déchets de la CCPV, ont été éditées et distribuées dans toutes les boîtes aux lettres du territoire.



Recyc'lettre n°8
Juin 2022
Thème : « Que contiennent les ordures ménagères ? »



Recyc'lettre n°9
Décembre 2022
Thème : « Réemploi : la Recyclerie de la Picardie Verte »

CHAPITRE III : LES INDICATEURS FINANCIERS

13. Evolution des besoins en financement

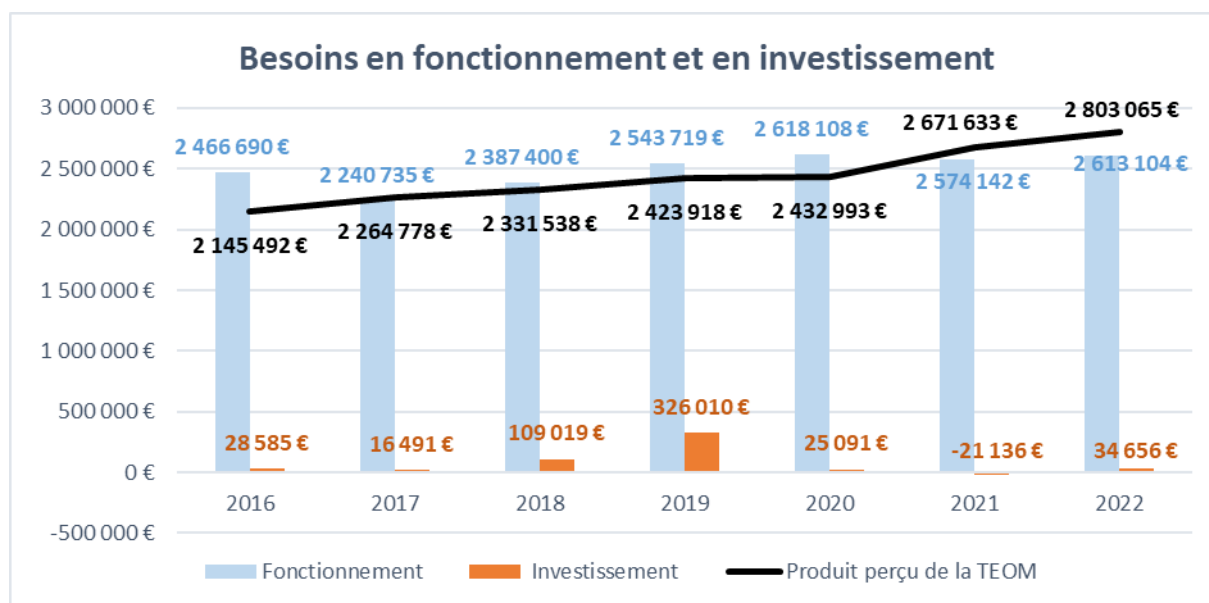


Figure 16

Le financement du service public de gestion des déchets est assuré par la perception des recettes liées au fonctionnement du service (redevance spéciale, soutiens des éco-organismes, revente de matériaux...) et par la perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). En 2022, la TEOM couvre **106 %** du besoin net total. Cet excédent n'est pas reversé au budget général mais préservé pour le financement du projet d'agrandissement de la déchetterie de Grémévillers.

14. Répartition des dépenses et des recettes 2022

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	BESOIN TOTAL	
Service déchets	2 069 732 €	51 458 €	19 594 €	2 037 868 €	76,97 %
Déchetterie Feuquières	371 569 €	88 869 €	9 008 €	291 708 €	11,02 %
Déchetterie Grémévillers	297 087 €	54 823 €	6 055 €	248 318 €	9,38 %
Plateformes communales	38 402 €	0 €	0 €	38 402 €	1,45 %
Recyclerie	50 833 €	19 369 €	0 €	31 464 €	1,19 %
TOTAL	2 827 623 €	214 519 €	34 656 €	2 647 760 €	
BESOIN EN FONCTIONNEMENT			BESOIN EN INVESTISSEMENT		
2 613 104 €			34 656 €		
Produit perçu de la TEOM en 2022				2 803 065 €	

Figure 17

Le « service déchets » comprend les dépenses et les recettes liées à la collecte et au traitement des ordures ménagères et des déchets recyclables ainsi que toutes les dépenses liées aux actions de prévention et de sensibilisation. Le reste des dépenses est dévolu au fonctionnement des deux déchetteries communautaires, des plateformes communales et à la recyclerie.

15. Le service déchets

15.1 Section fonctionnement

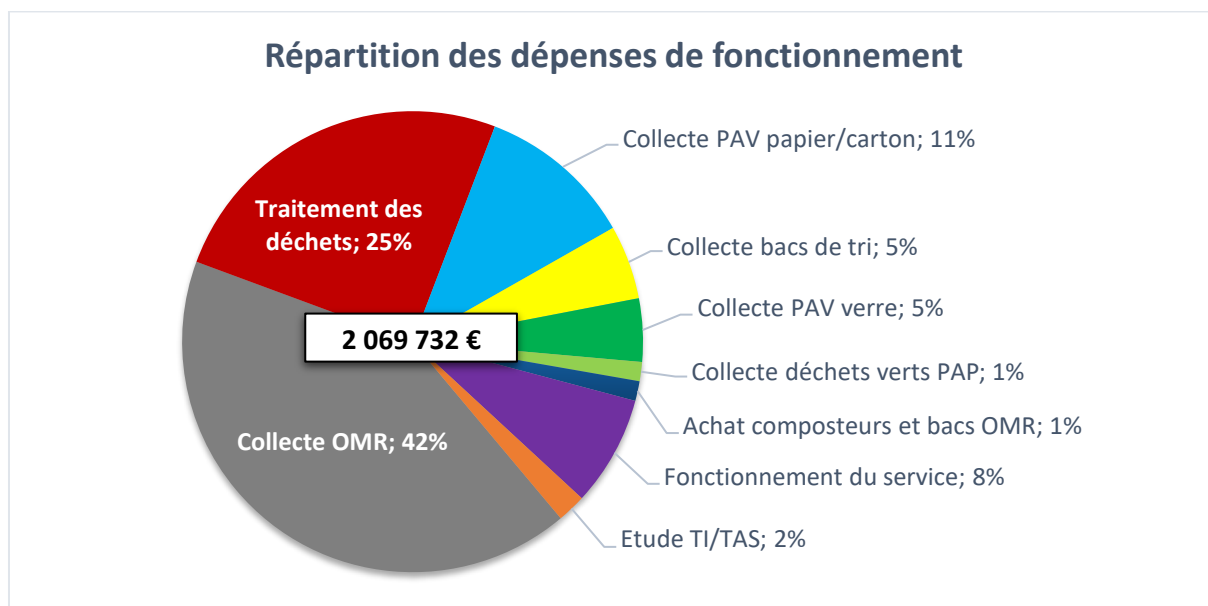


Figure 18

La collecte (porte-à-porte et points d'apport volontaire) ainsi que le traitement des déchets représentent 89% des dépenses du service. Le coût de traitement des déchets correspond à la contribution versée à TRINOVAL. Toutes les actions de prévention et de sensibilisation sont incluses dans les frais de fonctionnement du service.

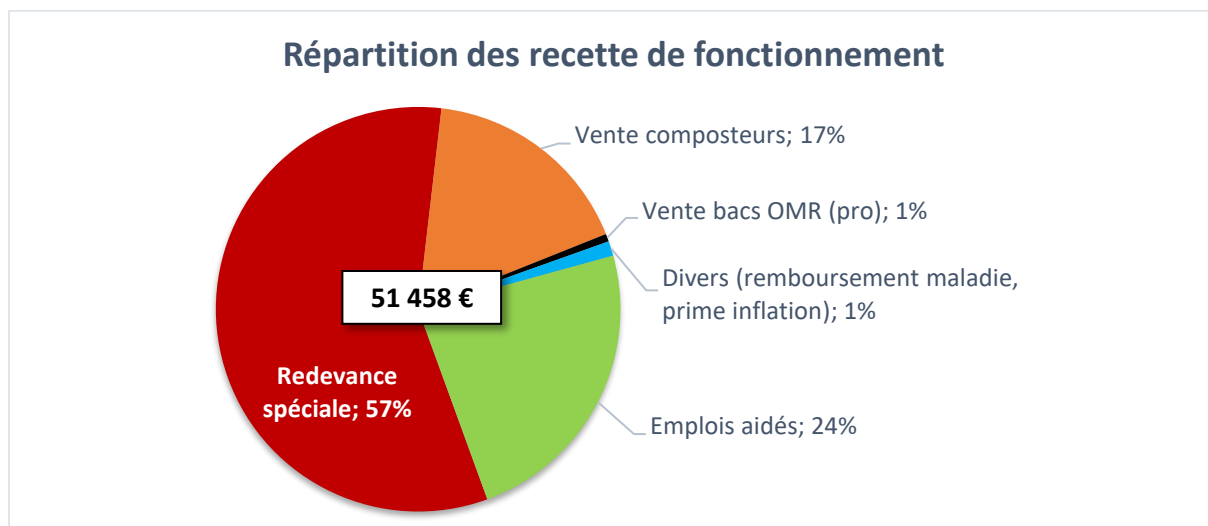


Figure 19

En plus des ménages, la CCPV assure la collecte des déchets issus de l'activité des professionnels, artisans, administrations et établissements publics, selon les modalités définies dans le règlement de collecte. En fonction du volume d'ordures ménagères, la Redevance Spéciale peut s'appliquer afin de répercuter le coût de gestion sur le producteur et non sur les ménages.

15.2 Section investissement

Les dépenses d'investissement 2022 du service déchets comprennent le renouvellement du stock de bacs de tri à couvercle jaune de 120 ou 240 litres, pour un montant de **17 383 €**. Les bacs de tri sont mis gratuitement à disposition des foyers du territoire, via une distribution assurée par les mairies.

Le second poste d'investissement correspond aux acquisitions pour la mise en œuvre du projet de compostage partagé (composteurs en bois de 800 litres et panneaux d'information).

16. Les déchetteries communautaires

16.1 Section fonctionnement

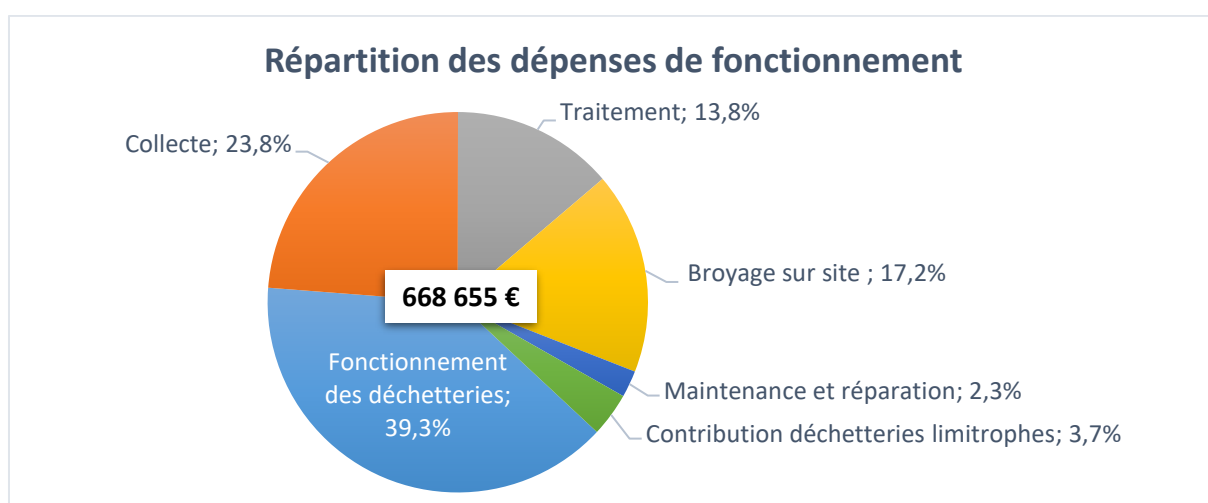


Figure 20

La dépense « fonctionnement des déchetteries » inclut le personnel et les frais d'environnement de poste, l'entretien du télescopique de la déchetterie de Feuquières et les interventions extérieures pour le tassage des bennes de la déchetterie de Grémévillers. Les prestations de broyage des déchets verts et du bois non traité (classe A) sont réalisés directement dans les déchetteries.

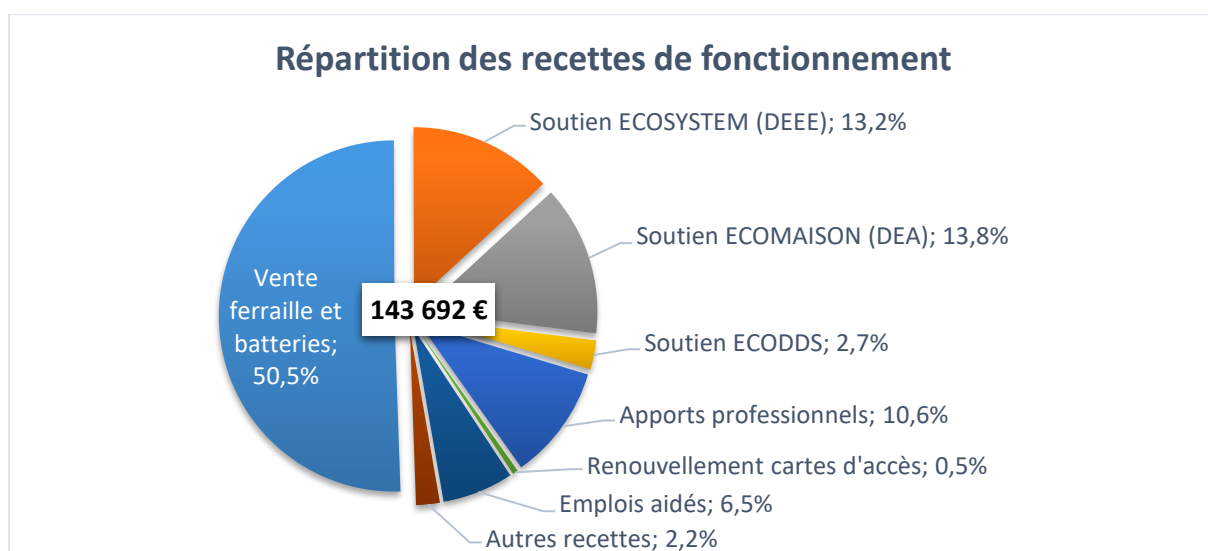


Figure 5

La principale recette de fonctionnement provient de la vente de la ferraille et des batteries, une recette qui peut fluctuer selon les années en fonction du cours de revente de la ferraille.

Les autres recettes importantes correspondent aux soutiens des éco-organismes (ECOSYTEM, ECOMAISON et ECODDS) et aux paiements des apports professionnels en déchetterie.

Les autres recettes correspondent au versement des aides pour le financement d'un poste en contrat aidé et au remboursement des arrêts maladie.

16.2 Section investissement

Le montant total des dépenses d'investissement, réalisées dans les déchetteries communautaires en 2022, s'élève à **15 063 €**, correspondant essentiellement à l'achat de petit matériel et à la remise à niveau du système de vidéo-surveillance.

L'année 2022 est également marquée par l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles ZC104 et ZA48, correspondant au délaissé de voirie du département, dont la valeur est estimée à 15 399 €. Une part des dépenses d'investissement correspond aux frais de notaire dédiés à l'acquisition des parcelles pour le projet d'agrandissement de la déchetterie.

17. Les plateformes communales

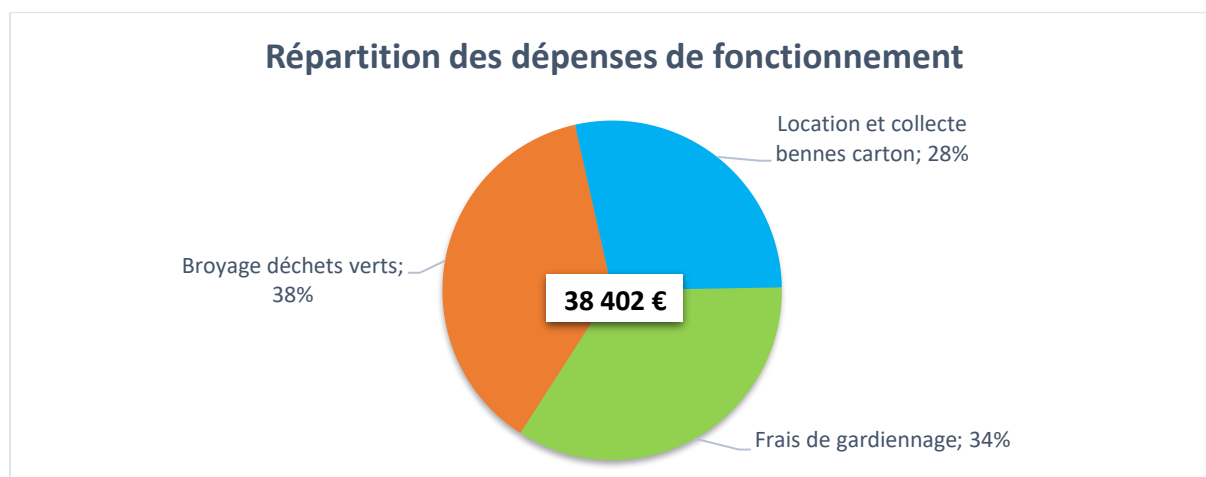


Figure 21

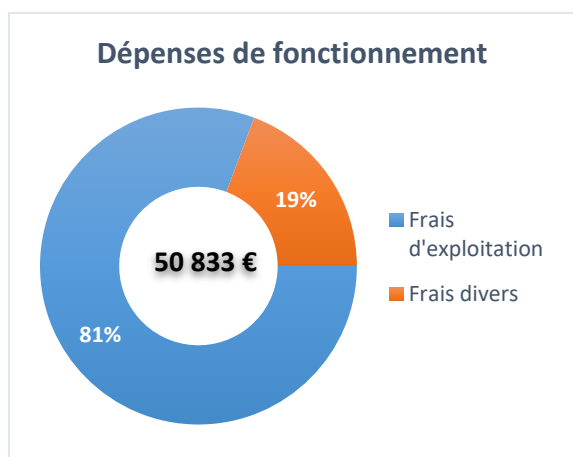
Les dépenses liées au fonctionnement des plateformes communales comprennent le remboursement des frais de gardiennage aux communes, les interventions de broyage des déchets verts et la location et le transport des bennes cartons.

18. La recyclerie de la Picardie Verte

La Recyclerie de la Picardie Verte, située à Thieuloy-Saint-Antoine, est actuellement gérée par l'association Le Grenier Vert.

C'est un lieu de collecte, de réemploi et de revente d'objets usagers ou d'occasion, qui s'inscrit dans une démarche de préservation des ressources et d'économie circulaire.





Figures 22

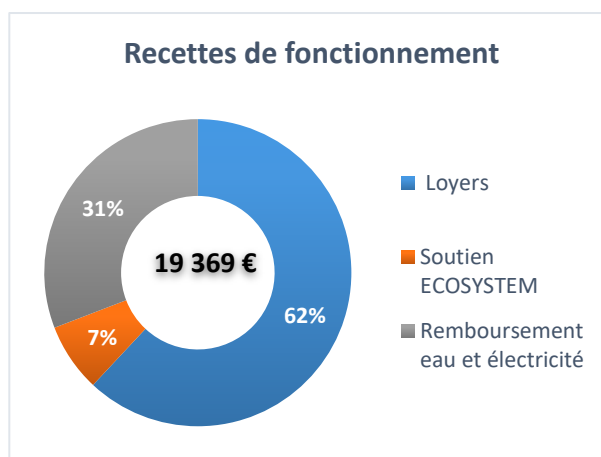


Figure 23

Les frais d'exploitation correspondent à la participation financière de la CCPV pour l'ensemble des tonnages de déchets détournés des circuits de collecte et de traitement classiques par la recyclerie dans le but d'être valorisés ou réemployés. Les frais divers correspondent aux dépenses liées au bâtiment : eau, électricité, assurance, taxe foncière et taxe d'habitation.

Les recettes correspondent à la perception des loyers, au remboursement des factures d'eau et d'électricité par LE GRENIER VERT et au soutien d'ECOSYSTEM pour les déchets électriques et électroniques non valorisés qui repartent dans le circuit d'élimination.

19. Répartition et évolution du coût par habitant

En 2022, le coût moyen de la gestion des déchets ménagers et assimilés par habitant s'élève à **80,13 € TTC** (population CCPV 2022 estimée à 33 044 habitants). En moyenne, au niveau national, le coût de gestion des déchets est estimé à **109 € HT/habitant** (source : www.sinoe.org).

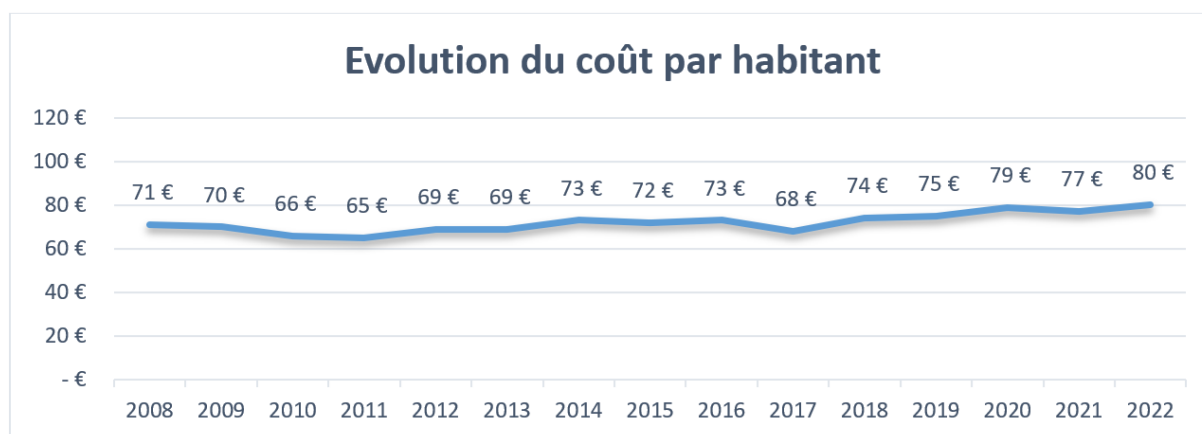


Figure 24